



Alternants : FO Énergie vous souhaite la bienvenue dans les IEG !

Pour démarrer votre alternance en toute sérénité, FO Énergie est à vos côtés.

Toutes les clés pour comprendre votre parcours sont réunies dans le guide de l'alternance des IEG élaboré par FO Énergie.



Embauché en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, vous bénéficiez des mêmes droits fondamentaux que les autres salariés : rémunération, congés, protection sociale, santé-sécurité au travail et accompagnement professionnel.

Alors, n'hésitez pas à vous informer et à faire valoir vos droits. Les militants locaux FO sont là pour vous renseigner et vous appuyer.

Dès votre arrivée, ayez les 5 réflexes :

- ✓ Conserver une copie de votre contrat.
- ✓ Identifier votre tuteur / maître d'apprentissage.
- ✓ Connaître votre calendrier d'alternance.
- ✓ Vérifier votre rémunération.
- ✓ Enregistrer vos contacts d'entreprise (tuteur/maître d'apprentissage, RH, militants locaux FO).



Pour vous repérer plus facilement, quelques sites et guides à consulter (et à enregistrer en favoris 😊) :

- **Comprendre votre bulletin de salaire.**
Consulter le dossier FO [Décryptage du bulletin de salaire](#).
- **Vos démarches et remboursements santé.**
Vous relevez du régime général de la Sécurité sociale : voir le site [Ameli](#).
- **Les activités sociales.**
Vous voulez pratiquer un sport en club ? Partir en vacances ? Connaître les activités sociales des IEG ? Pour cela, consultez le site [CCAS](#) et notre guide FO [les aides sociales de la CCAS](#). Et pour demander l'ouverture de vos droits : direction le site [Droits CCAS](#) !



Et aussi...

Le site [FO Énergie](#) vous propose de nombreuses autres informations comme le [Portrait de la branche des IEG](#) ou l'actualité des IEG avec [le Mag de l'Énergie](#).

Parce que chacun et chacune mérite d'être informé, accompagné et écouté pendant son alternance, FO Énergie reste mobilisée à vos côtés tout au long de votre parcours.

Agir, ne pas subir!